« Une tarification plus moderne et plus juste »

JEAN-PAUL HUCHON président du conseil régional et du Syndicat des transports (Stif)

ontre toute attente, les Verts et le PS du conseil régional sont parvenus ce week-end à un accord sur l'épineuse question de la tarification unique dans les transports en commun d'Ile-de-France (notre édition d'hier). Le blocage, qui portait sur l'opportunité d'instaurer tout de suite un passe Navigo mensuel à tarif unique, compte tenu des difficultés budgétaires, a été dépassé. Le texte ouvre la voie à la disparition progressive des 5 zones de tarification et à la création d'abonnements « à la

carte ». Mais la question du financement d'une telle réforme reste pendante. Les explications de Jean-Paul Huchon.

On attendait le passe Navigo à tarif unique et vous annoncez finalement une refonte totale du système de tarification dans les transports en commun.

JEAN-PAUL HUCHON, Nous savions que le système de tarification avait vieilli et le débat sur le passe unique a sans doute servi de catalyseur pour inventer cette refonte. Aujourd'hui, la différenciation entre les

zones agace énormément les usagers qui la trouvent injuste. Plusieurs lignes de transports en commun en rocade sont désormais sur les rails (10 lignes de tramway, les tangentielles comme la future ligne Noisvle-Sec - Sartrouville, mais aussi le Grand Paris Express) et une telle évolution était impossible sans une tarification plus moderne, plus juste et plus efficace. On ne pouvait plus faire reposer le système uniquement sur la distance parcourue.

En quoi la nouvelle tarification sera-t-elle « révolutionnaire » ?

L'usager n'aura plus besoin de faire la queue chaque mois pour acheter son abonnement. Il pourra recharger des unités transport sur son téléphone portable et ne paiera que ce qu'il consomme. Le forfait de proximité permettra aux voyageurs qui font des traiets réguliers sur une petite distance de bénéficier d'un tarif adapté à leurs déplacements. Nous avons déjà rendu possible le passage de bus à bus et de bus à tramway avec le même titre. Demain, on passera de bus à métro ou du métro au RER. Le complément de parcours pourra être mis en place dès l'été prochain.

Le principe du passe Navigo mensuel à 62 € pour tous les abonnés d'Ile-de-France est acté. C'est un tarifinespéré?

Attention, le dispositif ne doit être ni à la charge des voyageurs ni des collectivités locales qui n'en ont pas les movens. Les ressources nouvelles doivent venir des entreprises. Les entreprises les plus éloignées de la zone 1-2 vont faire des économies sur

La réforme de la tarification présentée par Jean-Paul Huchon prévoit la disparition progressive des cinq zones dans les transports d'Ile-de-France. (LP/OLIVIER LEJEUNE.)

le remboursement des abonne-

ments de leurs salariés. On doit pou-

voir leur demander un effort équiva-

lent. Nous proposons aussi que le

Versement transport des entreprises

(NDLR: aujourd'hui plus cher à me-

sure que l'on se rapproche de Paris)

soit harmonisé. La Plaine-Saint-

Denis, Cergy ou le plateau de Saclay

se développent, il n'y a pas de raison

pour que ces entreprises ne partici-

pent pas à l'effort de solidarité. Nous

approchons de 2012 et nous pouvons nous attendre à être entendus par la future majorité.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-PIERRE VIALLE



Métro, bus, RER: la révolution des tarifs

Ce qui attend les usagers des transports

a suppression des 5 zones de tarification en vigueur dans les transports en commun franciliens est le fil rouge de la réforme. Mais la refonte de la tarification se fera par étapes. Voici le calendrier.

Eté 2012, C'est l'arrivée complément de parcours. Il permettra aux abonnés qui actuellement doivent acheter un billet chaque fois qu'ils se rendent au-delà de la zone de tarification qu'ils ont souscrite de poursuivre leur route movennant un simple supplément, plus avantageux. Dans le même temps, les zones disparaîtront totalement le week-end et les jours fériés.

■ 1erianvier 2013. Le passe Navigo

à tarif unique fait son apparition. Il autorisera tous les abonnés à emprunter la totalité du réseau francilien (métro, bus, RER, trains de banlieue, tramways...) sans restrictions. Le tarif retenu pour l'abonnement mensuel est proche de celui de la zone 1-2 actuelle, soit 62 €. **A partir de 2014.** Mise en place d'un forfait de proximité qui permet aux vovageurs effectuant régulièrement de courts trajets de bénéficier de tarifs adaptés. Parallèlement sont créées les unités de transport. Sur le principe du portemonnaie électronique, le voyageur achète une réserve d'unités qui sont débitées à chaque voyage. Le tarif dépend du parcours effectué.